

LE PRÉAMBULE DES AA : HISTORIQUE

LE PRÉAMBULE a été d'abord présenté dans l'édition de juin 1947 du AA Grapevine. Il a été écrit par son rédacteur en chef d'alors qui a emprunté la plus grande partie du libellé de la Préface de l'édition originale du Big Book, *Alcoholics Anonymous*.

À cette époque, le Grapevine commençait à peine à circuler parmi les non-alcooliques et le Préambule visait surtout à leur dire ce que les AA sont et ne sont pas. Il est encore fréquemment utilisé à des fins d'information publique. Avec le temps, il a commencé à paraître dans toutes les publications approuvées par la Conférence et plusieurs groupes des AA l'utilisent maintenant pour débiter leurs réunions.

La version originale se distinguait de celle que nous connaissons tous : 1) Elle disait que « la seule condition pour devenir membre est un désir *honnête* d'arrêter de boire », et 2) elle ne contenait qu'une brève phrase « AA n'a pas de droits d'entrée ni de frais. »

On demande souvent pourquoi le mot « honnête » a été enlevé. Lors de la Conférence des Services généraux de 1958, un délégué s'est interrogé sur la formule « un désir honnête d'arrêter de boire » et il a soumis que puisque le mot « honnête » n'apparaît pas dans la Troisième Tradition, on pourrait le retirer du Préambule. Pendant la discussion, la plupart des membres de la Conférence ont exprimé l'avis que les AA avaient pris de la maturité, qu'il était presque impossible de définir ce qui constituait un désir honnête d'arrêter de boire et que cette phrase pourrait semer la confusion chez une personne qui serait intéressée au programme. Ainsi donc, au cours de l'évolution des AA, on a cessé d'utiliser cette expression. En 1958, à sa réunion d'été, le Conseil des Services généraux a ratifié le retrait du mot et depuis ce temps, le Préambule ne dit plus que « le désir d'arrêter de boire. »

Au même moment, la phrase « AA n'a pas de droits d'entrée ni de frais » a été clarifiée pour devenir ce qu'on connaît aujourd'hui : « Les AA ne demandent ni cotisation ni droit d'entrée ; nous nous finançons par nos propres contributions. » La version actuelle du Préambule apparaît en page un de chaque numéro du Grapevine.

À la Conférence des Services généraux de 2021, suite à une série de votes, une Résolution de la Conférence a demandé que : « La révision du préambule remplaçant les mots "hommes et femmes" par le mot « personnes » soit présentée au Conseil des Services généraux pour approbation en tant que nouveau préambule des AA. » Le préambule des AA révisé est paru pour la première fois dans les numéros de juillet 2021 d'AA Grapevine et La Viña, puis dans toutes les publications et autres articles de Grapevine et d'AAWS.

Quand on reproduit le Préambule, on devrait toujours l'accompagner du texte suivant :
Copyright © AA Grapevine, Inc. Reproduit avec permission.

LE PRÉAMBULE DES AA©

Les Alcooliques anonymes sont une association de personnes qui partagent entre elles leur expérience, leur force et leur espoir dans le but de résoudre leur problème commun et d'aider d'autres alcooliques à se rétablir.

Le désir d'arrêter de boire est la seule condition pour devenir membre des AA. Les AA ne demandent ni cotisation, ni droit d'entrée ; nous nous finançons par nos propres contributions. Les AA ne sont associés à aucune secte, confession religieuse ou politique, à aucun organisme ou établissement ; ils ne désirent s'engager dans aucune controverse ; ils n'endossent et ne contestent aucune cause. Notre but premier est de demeurer abstinentes et d'aider d'autres alcooliques à le devenir.

*Copyright © AA Grapevine, Inc.
Reproduit avec permission.*